

FONDS SOLIDAIRE MAIF

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : 200 avenue Salvador Allende 79000 NIORT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 avril 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT UN, le 15 avril à 14 heures, les membres du Conseil d'administration du FONDS SOLIDAIRE MAIF se sont réunis en conférence téléphonique à NIORT, 200 avenue Salvador Allende, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 02.12.2020
1. Examen des comptes de l'exercice clos au 31.12.2020
2. Rapport d'activité du Président
3. Rapport du Commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes (résolutions)
5. Affectation du résultat
6. Approbation du budget prévisionnel de dépenses 2021
7. Programme d'actions
 - Programmation des comités de partenariat avec les associations Les Doigts qui rêvent, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, France Active et Handi'Chiens
8. Nombre d'associations à maintenir
 - Point sur la durée des 4 conventions de partenariat et le préavis de résiliation
9. Livrets
 - Production à fin 2020 et analyse
 - Perspectives 2021
 - Quid des dons LDDS
10. Questions diverses
 - Rappel des dates des prochaines réunions de CA : 22 septembre 2021 de 16h00 à 18h00 et 30 novembre 2021 de 10h00 à 12h00

Sont présents :

- Thierry MONMINOUX,
- Nadine NAAS,
- Stéphane BARBOT
- Christophe PENOUTY.

Assistent également à la réunion :

- Frédéric MEUNIER représentant le cabinet TGS Audit, commissaire aux comptes,
- Marie-Anne LE GLEUHER, DGE MAIF,
- Caroline GUILLOTEAU, 2DAP
- Geneviève GADIOU, DGE MAIF,
- Valérie FERNANDEZ, Marketing MAIF
- Véronique ASTIER, Secrétariat Général MAIF
- Maëlle LORVIN, Secrétariat Général MAIF

Sont absentes et excusées :

- Sandra COHU, Marketing MAIF,
- Séverine ATHONADY, Marketing MAIF

Tous les membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour.

[...]

II. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le Président rappelle que tous les documents ayant trait à l'examen et l'approbation des comptes ont été adressés aux membres du Conseil d'administration avec la convocation (les comptes annuels, le rapport d'activité, le rapport du commissaire aux comptes, le texte des résolutions).

M-A. LE GLEUHER précise que les comptes ont été établis en application du nouveau plan comptable.

M-A. LE GLEUHER et G. GADIOU présentent au Conseil d'administration le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes pour l'exercice 2020.

Le bilan présente un total de trésorerie de 8226 €.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat négatif de 1134 €.

Frédéric MEUNIER précise que l'objectif de ce nouveau plan comptable est de mettre en avant l'origine des ressources du fonds de dotation.

[...]

IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes attire l'attention du Conseil sur les notes annexées au rapport qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2018-06.

A la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, les comptes annuels sont certifiés réguliers et sincères.

V. APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Après échange de vues, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport d'activité et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Conseil d'administration approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée par le Président.

En conséquence, il décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un déficit de 1134 € en « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

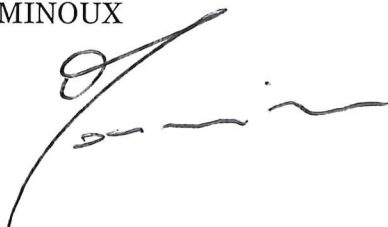
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait
Certifié conforme

Thierry MONMINOUX

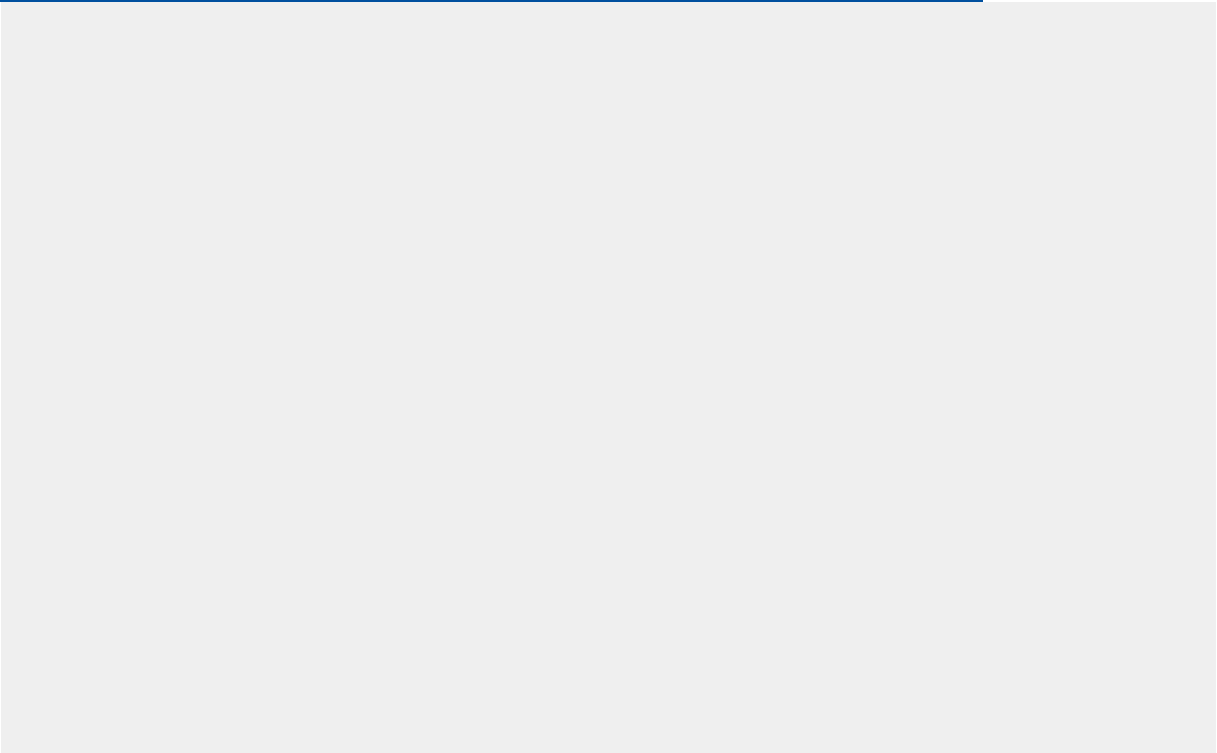
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a series of horizontal strokes and a small loop at the end.

Fonds solidaire Maif

200 Avenue Salvador Allende

79000 NIORT

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -

Rapport d'activité

Rapport d'activité	3
Libéralités reçues	8

Comptes annuels

Bilan actif	10
Bilan passif	11
Compte de résultat	12
Compte de résultat (suite)	13
Description du Fonds Soliaire MAIF	14

Annexe

Règles et méthodes comptables	16
Créances et dettes	19
Charges à payer	20
Tableau de variation des fonds propres	21
Suivi des dotations	22
Emploi annuel des ressources publiques	23

Rapport d'activité

FONDS SOLIDAIRE MAIF

Fonds de dotation

Siège social : 200 avenue Salvador Allende - 79000 NIORT

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Madame, Messieurs,

Je vous ai réunis en Conseil d'administration en exécution des prescriptions légales et statutaires, après avoir procédé à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020, pour vous rendre compte de l'activité du Fonds Solidaire MAIF et des résultats de la gestion au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes et bilan dudit exercice.

Je reprends ci-après les informations caractérisant l'exercice.

1. FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

La MAIF est née en 1934 sur l'initiative de quelques instituteurs. Leur souhait était de créer une mutuelle d'assurance de l'économie sociale, fondée sur la laïcité, la solidarité et le respect de la personne.

Avec le temps, la mutuelle d'assurance a développé non seulement ses contrats, mais aussi ses services et l'accompagnement auprès de ses sociétaires.

Ainsi, depuis 2009, la MAIF propose à ses sociétaires un livret d'épargne bancaire solidaire permettant de céder 25% des intérêts perçus à l'association Les Doigts Qui Rêvent. Souhaitant faire évoluer son offre de livrets solidaires et ajouter d'autres associations bénéficiaires des dons issus de ces livrets, la MAIF a créé le fonds de dotation dénommé «Fonds Solidaire MAIF ».

Ses statuts ont été déposés à la préfecture des Deux-Sèvres le 19 juin 2014. Le fonds est déclaré depuis le 8 juillet 2014 pour une durée illimitée. Cette déclaration est parue dans le Journal Officiel le 02 août 2014.

Le Fonds Solidaire MAIF soutient directement ou au travers des organismes à but non lucratif des œuvres ou des missions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère éducatif et/ou social.

Au 1^{er} novembre 2014, la MAIF a souhaité proposer une gamme de livrets d'épargne solidaire : le livret Epargne autrement, le livret A autrement et le LDD autrement. Ces 3 livrets d'épargne solidaire sont labellisés Finansol.

Le principe est le suivant : 25 % des intérêts sont cédés au Fonds Solidaire MAIF qui répartit ensuite les dons aux 4 associations sélectionnées. 1 % des versements sur les livrets solidaires peut, sur option, être cédé de façon automatique au Fonds Solidaire MAIF.

- Le livret Épargne autrement (LEA)

Le livret est accessible à tous, sans condition de ressource ni d'imposition et sans condition d'unicité de détention. Les versements sont libres sans plafond. Son taux de rémunération est un taux annuel brut.

- Le livret A autrement (LAA)

Le livret est accessible à tous sans condition de ressource ni d'imposition. Le Livret A autrement est soumis aux conditions d'unicité de détention du livret A.

- Le livret de développement durable autrement (LDD-A)

Le livret est accessible à toutes les personnes contribuables, sans condition de ressource ni d'imposition. Il est soumis aux conditions d'unicité de détention du livret de développement durable.

La MAIF a arrêté de commercialiser les livrets LAA et LDD-A le 21/03/2020.

Le conseil d'administration

Le Fonds Solidaire MAIF est administré par un Conseil d'administration composé de quatre membres :

- ✓ Thierry MONMINOUX, président,
- ✓ Christophe PENOUTY, trésorier,
- ✓ Nadine NAAS, secrétaire,
- ✓ Stéphane BARBOT.

Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président, et il règle, par ses délibérations, les affaires du fonds de dotation, notamment :

- Il arrête le programme d'actions du fonds de dotation et les missions et œuvres d'intérêt général conformément à son objet statutaire ;
- Il adopte le rapport d'activité présenté annuellement par le Président ;
- Il vote, sur proposition du trésorier, le budget et ses modifications ;
- Il approuve les comptes annuels de l'exercice clos qui lui sont présentés ;
- Il accepte les dons et legs ;
- Il approuve la décision de faire appel à la générosité publique ;
- Il désigne, le cas échéant, le commissaire aux comptes et son suppléant ;
- Il établit un règlement intérieur, le cas échéant ;
- Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel, le cas échéant ;
- Il définit, sur proposition du comité consultatif lorsqu'il existe, la politique d'investissement du fonds de dotation dans le respect des engagements financiers pris conformément à son objet statutaire ;
- Il autorise l'exercice des actions en justice et les transactions ;
- Il délibère sur l'affectation du boni en cas de dissolution du fonds de dotation.

Les réunions du conseil d'administration

Le premier Conseil d'administration de l'année 2020 s'est tenu le 09 avril 2020 et a traité des questions mentionnées à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10.12.2019
- Examen des comptes de l'exercice clos au 31.12.2019
- Rapport d'activité du Président
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes (résolutions)
- Affectation du résultat
- Approbation du budget prévisionnel de dépenses 2020
- Programme d'actions
 - Programmation des comités de partenariat avec les associations Les Doigts qui rêvent, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, France Active et Handi'Chiens
- Nombre d'associations à maintenir
- Livrets :
 - Production à fin 2019 et analyse
 - Perspectives 2020
- Questions diverses
 - Rappel des dates des prochaines réunions de CA : 15 octobre 2020 de 10h00 à 12h00 et 2 décembre 2020 de 10h00 à 12h00

Le second Conseil d'administration a eu lieu le 15 octobre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président
- Renouvellement du bureau
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 09.04.2020
- Point sur l'activité
 - Comités de partenariat avec les 4 associations
 - Activité livrets
 - Projection des dons 2020
 - Dons LDDS : liste des structures bénéficiaires et process
 - Programme pacte création de France Active
- Situation de trésorerie au 30.09.20
- Questions diverses
 - Rappel de la tenue du prochain Conseil d'administration : le 2 décembre 2020 de 10h à 12 h

Le troisième Conseil d'administration a eu lieu le 2 décembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2020
- Point sur l'activité
 - Bilan des comités de partenariat
 - Retour sur la Semaine de la Finance Solidaire
 - Répartition des dons 2020
 - Perspectives 2021
 - Bilan de la production 2020 et objectifs 2021 en livrets

- Impact sur le volume des dons
- Nombre d'associations à maintenir
- Point sur le budget 2020 et le budget 2021
- Questions diverses
 - Calendrier des conseils d'administration de l'année 2021
 - jeudi 15 avril (14h00 – 16h00)
 - mercredi 22 septembre (16 h 00 – 18 h 00)
 - mardi 30 novembre (10h00 – 12h00)

2. RAPPORTS DU FONDS AVEC LES TIERS

2.1 Les actions de communication menées par la MAIF

Les actions de communication sont menées par la MAIF en vue de la distribution du livret Epargne autrement. Ce dernier génère les dons à destination du Fonds Solidaire MAIF.

Les actions de communication sont réalisées :

- auprès des sociétaires dans le cadre des différents temps forts épargne de l'année 2020 et par la mise à jour des différents supports de communication (newsletter, PLV Livrets, actions locales, lettre d'information, etc...),
- auprès du grand public par l'information du site maif.fr sur lequel les actions sont relayées depuis la page d'accueil ou la page consacrée à l'épargne solidaire et lors d'événements spécifiques (Semaine de la Finance Solidaire par exemple), mais également via les réseaux sociaux (Facebook, twitter) ainsi que dans la presse,
- en interne : sur les supports de communication interne traditionnels (Site intranet, affichage...) , et lors d'événements ou d'actions spécifiques : semaine de la finance solidaire (ou des travaux d'acculturation « Assurance de personne »).

2.2 La liste des partenaires du Fonds

Le Fonds Solidaire MAIF a conclu un accord de partenariat avec la MAIF et l'association Les Doigts Qui Rêvent à compter du 1er janvier 2015 pour que cette dernière soit bénéficiaire d'une partie des dons issus des 3 livrets d'épargne solidaire de la MAIF. Cet accord définit la durée du partenariat (4 ans), la limite de montant des dons cédés chaque année, le dispositif de communication et l'exclusivité. Un nouvel accord a pris effet le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. Ce deuxième accord définit la durée du partenariat (3 ans), la limite de montant des dons cédés chaque année, le dispositif de communication et l'exclusivité.

Un accord de partenariat a également été conclu le 29 octobre 2014 entre le Fonds, la MAIF et l'association de La Fondation Etudiante pour la Ville afin que cette dernière soit bénéficiaire d'une partie des dons issus des 3 livrets d'épargne solidaire de la MAIF. Cet accord qui prend effet le 29 octobre 2014 définit le cadre du partenariat : sa durée (renouvellement automatique au 1er janvier de chaque année pour des périodes d'un an sauf résiliation), la limite de montant des dons cédés chaque année, le dispositif de communication et l'exclusivité.

Par ailleurs, une convention a été signée le 18 novembre 2014 entre le Fonds et Socram Banque, banque auprès de laquelle les livrets d'épargne solidaire de la MAIF sont ouverts. La signature de cette convention technique qui entre en vigueur le 3 novembre 2014 permet

de céder 25% des intérêts et 1% des versements en option, au Fonds Solidaire MAIF. Cette convention se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation.

Le Fonds Solidaire MAIF a par ailleurs sélectionné courant 2015 l'association FRANCE ACTIVE pour son projet CAP JEUNES et l'association HANDI'CHIENS, à partir d'un travail de recherche et d'analyse de plusieurs associations.

La sélection a été réalisée sur la base d'un cahier des charges définissant les critères attendus.

Un accord de partenariat a été conclu le 3 novembre 2015 entre le Fonds, la MAIF et l'association FRANCE ACTIVE afin que cette dernière soit bénéficiaire d'une partie des dons issus des 3 livrets d'épargne solidaire de la MAIF.

Cet accord qui prend effet le 1^{er} janvier 2016 définit le cadre du partenariat : sa durée (renouvellement automatique au 1er janvier de chaque année pour des périodes d'un an sauf résiliation), la limite de montant des dons cédés chaque année, le dispositif de communication et l'exclusivité.

Le programme initial de l'association FRANCE ACTIVE a évolué en 2020, pour devenir le programme Pacte Création.

Un accord de partenariat a été également conclu le 3 novembre 2015 entre le Fonds, la MAIF et l'association HANDI'CHIENS afin que cette dernière soit bénéficiaire d'une partie des dons issus des 3 livrets d'épargne solidaire de la MAIF.

Cet accord qui prend effet le 1^{er} janvier 2016 définit le cadre du partenariat : sa durée (renouvellement automatique au 1er janvier de chaque année pour des périodes d'un an sauf résiliation), la limite de montant des dons cédés chaque année, le dispositif de communication et l'exclusivité.

3. LA LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

Le montant total des dons s'élève à 206 574.36 € pour l'exercice 2020 et est réparti comme suit :

- Association Les Doigts Qui Rêvent : 100 000 €
- Association de la Fondation Etudiante pour la Ville : 32 191.54 €
- Association Handi'chiens : 32 191.54 €
- Association France Active : 42 191.54 €.

Le Président

Organisme	Adresse	Montant
MAIF	200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT CEDEX 9	0

Comptes annuels

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 226		8 226	9 351
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	8 226		8 226	9 351
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 226		8 226	9 351

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	8 390	9 822
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 134	-1 433
Situation nette (sous-total)	7 256	8 389
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	7 256	8 389
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970	961
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	970	961
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 226	9 350

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	206 584	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		231 300
TOTAL I	206 584	231 300
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	207 718	962
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		50
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		231 720
TOTAL II	207 718	232 732
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 133	-1 433
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 133	-1 433

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	206 584	231 300
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	207 718	232 732
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-1 134	-1 433
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Evaluation des contributions volontaires en nature		21 234
Dons en nature		
Prestations en nature	24 061	
Bénévolat		
TOTAL	24 061	21 234
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	24 061	
Personnel bénévole		
TOTAL	24 061	0

Constitution et caractéristiques du Fonds Solidaire MAIF :

Depuis 2009, la MAIF propose à ses sociétaires un livret d'épargne bancaire solidaire permettant de céder 25% des intérêts perçus à l'association Les Doigts Qui Rêvent. Souhaitant faire évoluer son offre de livrets solidaires et ajouter d'autres associations bénéficiaires des dons issus de ces livrets, la MAIF a créé le fonds de dotation dénommé « Fonds Solidaire MAIF ».

Ses statuts ont été déposés à la préfecture des Deux-Sèvres le 19 juin 2014. Le fonds est déclaré depuis le 8 juillet 2014 pour une durée illimitée. Cette déclaration est parue dans le Journal Officiel le 02 août 2014.

L'objet :

Le Fonds Solidaire MAIF soutient directement ou au travers des organismes à but non lucratif des œuvres ou des missions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère éducatif et/ou social.

Au 1^{er} novembre 2014, la MAIF a souhaité proposer une gamme de livrets d'épargne solidaire : le livret Epargne autrement, le livret A autrement et le LDD autrement. Ces 3 livrets d'épargne solidaire sont labellisés Finansol

Le Fonds Solidaire MAIF a par ailleurs sélectionné courant 2015 l'association FRANCE ACTIVE pour son projet CAP JEUNES et l'association HANDI'CHIENS, à partir d'un travail de recherche et d'analyse de plusieurs associations.

Les moyens mis en œuvre :

Les actions de communication sont réalisées :

- auprès des sociétaires dans les cadre des différents temps forts épargne de l'année 2020 et par la mise à jour des différents supports de communication (newsletter, PLV Livrets, actions locales, lettre d'information, etc...),
- auprès du grand public par l'information du site maif.fr sur lequel les actions sont relayées depuis la page d'accueil ou la page consacrée à l'épargne solidaire et lors d'évènements spécifiques (Semaine de la Finance Solidaire par exemple), mais également via les réseaux sociaux (Facebook, twitter) ainsi que dans la presse,
- en interne : sur les supports de communication interne traditionnels (Site intranet, affichage...) , et lors d'évènements ou d'actions spécifiques : semaine de la finance solidaire (ou des travaux d'acculturation « Assurance de personne »).

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 8 226 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 1 134 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserves des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

FAITS CARACTERISTIQUES SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020, le fonds de dotation, a établi ses comptes annuels en application du règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01 appliqué sur les exercices précédents. L'application de ce nouveau plan comptable constitue un changement de méthode comptable, selon les dispositions du PCG, dont les incidences sont mentionnées dans la paragraphe « Changement de méthode comptable ».

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC n°2018-06 a eu lieu sur l'exercice ouvert à compter du 01 janvier 2020 et entraînée les effets suivants sur la présentation des comptes annuels :

Les données relatives à l'exercice 2019 dans le bilan et le compte de résultat sont présentées selon l'ancien règlement CRC99-01 en application de l'article 122-3 du PCG.

L'impact du changement de méthode concerne les postes suivants :

- -les fonds propres consommables
- les dons

Le tableau ci-après intitulé « Information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs » présente les principaux postes des exercices antérieurs présentés selon l'ancien règlement CRC 99-01, retraités selon la nouvelle méthode

Information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs

	2020 selon règlementation ANC-2018-06	2019 selon règlementation ANC-2018-06	2019 arrêtés, certifiés, publiés selon règlement CRC 99-01
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation			
Dons manuels	206 584	231 300	
Autres produits			231 300
Charges d'exploitation			
Autres charges et charges externes	207 718	232 682	962
Autres charges			231 720
Contributions volontaires en nature			
Evaluation des contributions volontaires en nature			21 234
Don en nature			
Prestations en nature	24 061	21 234	
Bénévolat			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	24 061		
Personnel bénévole			

CHARGES ET PRODUITS

Ils sont calculés selon le principe de rattachement à l'exercice de référence.

Les partenariats :

Le don perçu de SOCRAM Banque est rattaché à l'exercice de versement. Le don perçu sur l'exercice correspond aux intérêts N-1 reversés par les sociétaires.

Pour les accords de partenariat ayant pris effet au 1^{er} janvier N, les sommes au titre d'une année ne seront reversées qu'en N+1, année de versement du don par SOCRAM Banque.

En 2020, un don provenant d'une personne physique a été versé sur le compte bancaire du fonds solidaire MAIF dans le cadre du LDDS.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Les dotations consommables versées par le fondateur sont comptabilisées en Fonds Propres.

La quote-part représentative de la dotation reprise pour être consommée est comptabilisée en produit du compte de résultat en contrepartie des Fonds Propres du bilan. Cette quote-part correspond aux dépenses prévisionnelles votées en Conseil d'Administration.

Le fonds ne disposant plus de dotations consommables en 2019, aucune quote-part du budget prévisionnel de l'année n'a été comptabilisée en produit ;

EVALUATION DE LA PRESTATION EN NATURE

La mise à disposition gratuite de personnel correspondant aux salaires et aux charges patronales des salariés mis à la disposition du Fonds de dotation est estimée à 24 060.62 € et à 249.45 heures.

Un taux environné de 1.83 % est appliqué sur le personnel détaché.

AUTRES EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons souhaité vous décrire les conséquences liées à la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes de notre Fonds Solidaire MAIF.

1 – Impacts de la crise sur l'activité

La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'activité du Fonds.

2 – Mesures de soutien actionnées

Nous n'avons actionné aucune mesure de soutiens

3 – Conséquences financières sur les comptes de la Fondation

Nous estimons que la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences sur les comptes du Fonds Solidaire MAIF.

Les comptes annuels ont été élaborés en présumant la continuité d'exploitation dans un environnement néanmoins incertain soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender précisément les impacts sur le prochain exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients					
Créance représentative de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux					
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices					
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée					
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés					
Etat, autres collectivités : créances diverses					
Groupe et associés					
Débiteurs divers					
Charges constatées d'avance					
TOTAL GENERAL					
Montant des prêts accordés en cours d'exercice					
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		970	970		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée					
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL		970	970		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
40800000	FRS B ET S FNP	969,60	961,00	8,60
TOTAL CHARGES A PAYER		969,60	961,00	8,60

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE			AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves							
Report à nouveau	9 822		9 822	-1 433			8 390
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 433		-1 433	1 433		-1 134	-1 134
Situation nette	8 389		8 389	0	0	-1 134	7 256
Fonds propres consommables							
subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total fonds propres	8 389		8 389	0	0	-1 134	7 256

Détail par type de dotation	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Apports financiers consomptibles versés par le fondateur MAIF	0	0	0	0

Emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisés sur N	Ressources	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - Missions Sociales Educatives		1 - Ressources Collectées Après du Public	
1.1 Réalisées en France		1.1 Dons collectées	
Versement à d'autres organismes agissant en France		Dons manuels non affecté à une opération particulière	10
Total général	0		10

FONDS SOLIDAIRE MAIF

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application ainsi que par les présents statuts.

LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE SON ADMINISTRATION

A JOUR AU 15 AVRIL 2021

Membres du Conseil d'administration	Mentions
MAIF Fondateur et Président Représentée par Thierry MONMINOUX	Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (MAIF), Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le Code des assurances, 200 avenue Salvador Allende 79038 NIORT Cedex 9 Numéro SIREN 775 709 702 Thierry MONMINOUX Professeur de Lycée Professionnel Vice-président MAIF Né le 01.06.1963 à CLERMONT-FERRAND Nationalité Française Domicilié au 5 rue des Jardins du Coué – Chamier – 79400 AZAY-LE-BRULE
Madame Nadine NAAS	Nadine Madeleine Yvonne NAAS Administrateur MAIF Née le 24.08.1960 à BELFORT Nationalité Française Domiciliée au 55 Faubourg des ancêtres - 90000 BELFORT
Monsieur Christophe PENOUTY	Christophe PENOUTY Responsable de Domaine Gestion Économique et Financières MAIF Né le 07.06.1965 à SOYAUX Nationalité Française Domicilié au 25 rue de la Marne 79000 NIORT
Monsieur Stéphane BARBOT	Stéphane François Alfred BARBOT Responsable Gestion Opérationnelle et Relation partenariats – Assurances de personnes Né le 05.07.1971 à CIVRAY Nationalité Française Domicilié au 2 Rue du Docteur Bossuet 79210 MAUZÉ SUR LE MIGNON

FONDS SOLIDAIRE MAIF

*Fonds de dotation
200, avenue Salvador Allende
79000 NIORT*

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYÉ
Frédéric MEUNIER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - 146 Boulevard Ampère - 79180 CHAURAY
Tél. 05 49 17 83 50 - Fax 05 49 17 83 55 - E-mail : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux Administrateurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation **FONDS SOLIDAIRE MAIF** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques significatifs intervenus au cours de l'exercice » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et organisations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les notes « Faits caractéristiques significatifs intervenus au cours de l'exercice » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Le paragraphe sur les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose celles retenues pour l'établissement des comptes annuels et notamment pour la comptabilisation des dotations consommables et l'évaluation des dépenses de mécénat. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotations à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

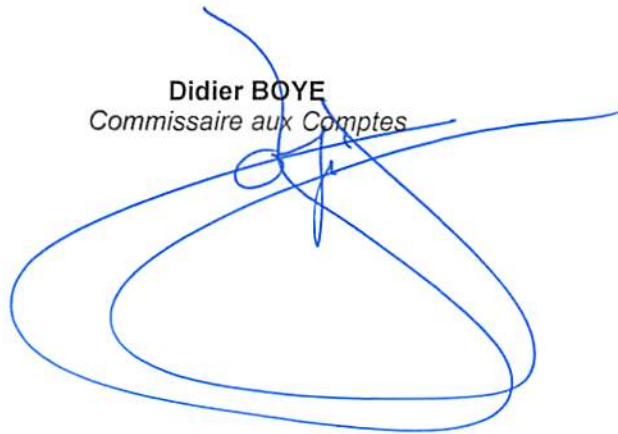
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 19 mars 2021

Pour **TGS France Audit**,

Didier BOYE
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 226		8 226	9 351
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	8 226		8 226	9 351
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 226		8 226	9 351

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	8 390	9 822
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 134	-1 433
Situation nette (sous-total)	7 256	8 389
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	7 256	8 389
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970	961
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	970	961
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 226	9 350

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	206 584	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		231 300
TOTAL I	206 584	231 300
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	207 718	962
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		50
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		231 720
TOTAL II	207 718	232 732
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 133	-1 433
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 133	-1 433

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	206 584	231 300
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	207 718	232 732
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-1 134	-1 433
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Evaluation des contributions volontaires en nature		21 234
Dons en nature		
Prestations en nature	24 061	
Bénévolat		
TOTAL	24 061	21 234
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	24 061	
Personnel bénévole		
TOTAL	24 061	0

Constitution et caractéristiques du Fonds Solidaire MAIF :

Depuis 2009, la MAIF propose à ses sociétaires un livret d'épargne bancaire solidaire permettant de céder 25% des intérêts perçus à l'association Les Doigts Qui Rêvent. Souhaitant faire évoluer son offre de livrets solidaires et ajouter d'autres associations bénéficiaires des dons issus de ces livrets, la MAIF a créé le fonds de dotation dénommé « Fonds Solidaire MAIF ».

Ses statuts ont été déposés à la préfecture des Deux-Sèvres le 19 juin 2014. Le fonds est déclaré depuis le 8 juillet 2014 pour une durée illimitée. Cette déclaration est parue dans le Journal Officiel le 02 août 2014.

L'objet :

Le Fonds Solidaire MAIF soutient directement ou au travers des organismes à but non lucratif des œuvres ou des missions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère éducatif et/ou social.

Au 1^{er} novembre 2014, la MAIF a souhaité proposer une gamme de livrets d'épargne solidaire : le livret Epargne autrement, le livret A autrement et le LDD autrement. Ces 3 livrets d'épargne solidaire sont labellisés Finansol

Le Fonds Solidaire MAIF a par ailleurs sélectionné courant 2015 l'association FRANCE ACTIVE pour son projet CAP JEUNES et l'association HANDI'CHIENS, à partir d'un travail de recherche et d'analyse de plusieurs associations.

Les moyens mis en œuvre :

Les actions de communication sont réalisées :

- auprès des sociétaires dans les cadre des différents temps forts épargne de l'année 2020 et par la mise à jour des différents supports de communication (newsletter, PLV Livrets, actions locales, lettre d'information, etc...),
- auprès du grand public par l'information du site maif.fr sur lequel les actions sont relayées depuis la page d'accueil ou la page consacrée à l'épargne solidaire et lors d'événements spécifiques (Semaine de la Finance Solidaire par exemple), mais également via les réseaux sociaux (Facebook, twitter) ainsi que dans la presse,
- en interne : sur les supports de communication interne traditionnels (Site intranet, affichage...) , et lors d'événements ou d'actions spécifiques : semaine de la finance solidaire (ou des travaux d'acculturation « Assurance de personne »).

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 8 226 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 1 134 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserves des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

FAITS CARACTERISTIQUES SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020, le fonds de dotation, a établi ses comptes annuels en application du règlement ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01 appliqué sur les exercices précédents. L'application de ce nouveau plan comptable constitue un changement de méthode comptable, selon les dispositions du PCG, dont les incidences sont mentionnées dans la paragraphe « Changement de méthode comptable ».

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première application du règlement ANC n°2018-06 a eu lieu sur l'exercice ouvert à compter du 01 janvier 2020 et entraînée les effets suivants sur la présentation des comptes annuels :

Les données relatives à l'exercice 2019 dans le bilan et le compte de résultat sont présentées selon l'ancien règlement CRC99-01 en application de l'article 122-3 du PCG.

L'impact du changement de méthode concerne les postes suivants :

- -les fonds propres consommables
- les dons

Le tableau ci-après intitulé « Information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs » présente les principaux postes des exercices antérieurs présentés selon l'ancien règlement CRC 99-01, retraités selon la nouvelle méthode

Information comparative retraitée selon la nouvelle méthode des exercices antérieurs

	2020 selon réglementation ANC-2018-06	2019 selon réglementation ANC-2018-06	2019 arrêtés, certifiés, publiés selon règlement CRC 99-01
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation			
Dons manuels	206 584	231 300	
Autres produits			231 300
Charges d'exploitation			
Autres charges et charges externes	207 718	232 682	962
Autres charges			231 720
Contributions volontaires en nature			
Evaluation des contributions volontaires en nature			21 234
Don en nature			
Prestations en nature	24 061	21 234	
Bénévolat			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	24 061		
Personnel bénévole			

CHARGES ET PRODUITS

Ils sont calculés selon le principe de rattachement à l'exercice de référence.

Les partenariats :

Le don perçu de SOCRAM Banque est rattaché à l'exercice de versement. Le don perçu sur l'exercice correspond aux intérêts N-1 reversés par les sociétaires.

Pour les accords de partenariat ayant pris effet au 1^{er} janvier N, les sommes au titre d'une année ne seront reversées qu'en N+1, année de versement du don par SOCRAM Banque.

En 2020, un don provenant d'une personne physique a été versé sur le compte bancaire du fonds solidaire MAIF dans le cadre du LDDS.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOTATIONS CONSOMPTIBLES

Les dotations consommables versées par le fondateur sont comptabilisées en Fonds Propres.

La quote-part représentative de la dotation reprise pour être consommée est comptabilisée en produit du compte de résultat en contrepartie des Fonds Propres du bilan. Cette quote-part correspond aux dépenses prévisionnelles votées en Conseil d'Administration.

Le fonds ne disposant plus de dotations consommables en 2019, aucune quote-part du budget prévisionnel de l'année n'a été comptabilisée en produit ;

EVALUATION DE LA PRESTATION EN NATURE

La mise à disposition gratuite de personnel correspondant aux salaires et aux charges patronales des salariés mis à la disposition du Fonds de dotation est estimée à 24 060.62 € et à 249.45 heures.

Un taux environné de 1.83 % est appliqué sur le personnel détaché.

AUTRES EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons souhaité vous décrire les conséquences liées à la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes de notre Fonds Solidaire MAIF.

_1 – Impacts de la crise sur l'activité

La crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'activité du Fonds.

2 – Mesures de soutien actionnées

Nous n'avons actionné aucune mesure de soutiens

3 – Conséquences financières sur les comptes de la Fondation

Nous estimons que la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences sur les comptes du Fonds Solidaire MAIF.

Les comptes annuels ont été élaborés en présumant la continuité d'exploitation dans un environnement néanmoins incertain soumis à des aléas dont il est difficile d'appréhender précisément les impacts sur le prochain exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
-------------------	--------------	--------------	--------------

Créances rattachées à des participations
Prêts
Autres immobilisations financières
Clients douteux ou litigieux
Autres créances clients
Créance représentative de titres prêtés
Personnel et comptes rattachés
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés
Etat, autres collectivités : créances diverses
Groupe et associés
Débiteurs divers
Charges constatées d'avance

TOTAL GENERAL

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
-----------------	--------------	--------------	--------------------	---------------

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine
Emprunts et dettes financières divers
Fournisseurs et comptes rattachés
Personnel et comptes rattachés
Sécurité sociale et autres organismes sociaux
Etat : impôt sur les bénéfices
Etat : taxe sur la valeur ajoutée
Etat : obligations cautionnées
Etat : autres impôts, taxes et assimilés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Groupe et associés
Autres dettes
Dettes représentatives de titres empruntés
Produits constatés d'avance

970 970

TOTAL GENERAL

970 970

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
40800000	FRS B ET S FNP	969,60	961,00	8,60
TOTAL CHARGES A PAYER		969,60	961,00	8,60

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE			AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	A LA CLOTURE
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves							
Report à nouveau	9 822		9 822	-1 433			8 390
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 433		-1 433	1 433		-1 134	-1 134
Situation nette	8 389		8 389	0	0	-1 134	7 256
Fonds propres consommables							
subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total fonds propres	8 389		8 389	0	0	-1 134	7 256

Détail par type de dotation	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Apports financiers consomptibles versés par le fondateur MAIF	0	0	0	0

Emploi annuel des ressources publiques

Emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisés sur N	Ressources	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - Missions Sociales Educatives		1 - Ressources Collectées Auprès du Public	
1.1 Réalisées en France		1.1 Dons collectées	
Versement à d'autres organismes agissant en France		Dons manuels non affecté à une opération particulière	10
Total général	0		10